

ARRETE N°17/2023 : TRIATHLON DE L'ESPOIR - FERMETURE PARTIELLE DU DÔME LE 24 SEPTEMBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1^{ère} catégorie ;

VU l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal du 3 septembre 2019 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement ;

CONSIDERANT l'organisation, dans l'enceinte du Dôme, du Triathlon de l'Espoir organisé par l'association Vaincre la Mucoviscidose le 24 septembre 2023 ;

CONSIDERANT que l'organisation des épreuves de natation de cette manifestation nécessite la fermeture au public d'une partie de l'équipement ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'espace aquatique sera exceptionnellement fermé au public le dimanche 24 septembre 2023 de 8h30 à 10h30.

ARTICLE 2 : Les horaires d'ouverture au public des espaces « forme » et « bien-être » sont maintenus.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **25 SEP. 2023**

Transmis en Préfecture et affiché le **25 SEP. 2023**



Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal